

COMMISSION NATIONALE DES JEUNES

RÈGLEMENTS DES COMPÉTITIONS Benjamins/U14 et Minimes/U16

SAISON 2022 - 23

Association reconnue d'utilité publique Siret: 784 448 730 000 27 - Code APE : 9312 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR 05784448730

SOMMAIRE

| | |
|-------------------------------------------------------------------------------|---------|
| ✚ Avant-propos | Page 3 |
| ✚ Le système compétitif des U14 - U16 | Page 4 |
| ✚ Généralités - Participation aux compétitions nationales | Page 7 |
| ✚ Echancier des compétitions MI/U16 à finalité nationale | Page 11 |
| ✚ Championnats de Cross-country | Page 12 |
| ✚ La Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country | Page 13 |
| ✚ Le Challenge national Equip'Athlé Jean-Paul Bourdon MI (U16) - BE (U14) | Page 15 |
| ✚ Finales Régionales et Nationales du Challenge Équip'Athlé Jean-Paul Bourdon | Page 22 |
| ✚ Les Pointes d'Or-Colette Besson MI (U16) et BE (U14) | Page 30 |
| ✚ Le Challenge national d'Epreuves Combinées MI (U16) | Page 35 |
| ✚ Le Challenge national de Relais 8x2x2x8 MI (U16) | Page 38 |
| ✚ La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme estival | Page 40 |
| ✚ Le Trophée national des Ligues MI (U16) | Page 44 |

AVANT-PROPOS

- ✓ Ce livret fait partie de la Trilogie des Livrets de la CNJ
 - Livret de l'ÉDUCATION ATHLÉTIQUE
 - Livret des Règles Techniques Spécifiques U14 - U16
 - Livret des Règlements de Compétitions U14 - U16 de la saison en cours

Ces livrets permettront à chacun de replacer dans son contexte ce que doit être la pratique de l'athlétisme chez les moins de 16 ans, en cohérence avec le Pass Athlé et de repositionner les valeurs éducatives et formatrices au cœur de nos actions et, de ce fait, lors des compétitions que nous sommes amenés à organiser.

- ✓ Plusieurs livrets pour simplifier, rassembler sans alourdir la lecture des informations concernant la pratique de l'ATHLE par les jeunes de moins de 16 ans.
- ✓ Ce livret des Règlements de Compétitions U14 -U16 présente les bases du système compétitif et son organisation pour la Saison 2022-23.
- ✓ Ce livret informe sur les compétitions U14 à finalité régionale et les compétitions U16 à finalité régionale et nationale.
 - **Nota : les points importants et nouveautés sont surlignés en GRIS.**
 - Des informations complémentaires concernant l'organisation des compétitions (horaires, dates, lieux, minimas, modalités d'engagements, etc.) seront communiquées ultérieurement par circulaire et figureront sur le site www.athle.fr.
 - Des correctifs peuvent éventuellement être apportés aux présents règlements, en cours de saison afin de suivre entre autres les obligations sanitaires. Ils seront mis à jour datés et publiés sur le site internet : www.athle.fr ; ce sera le document de référence.
- ✓ Toutes questions ou échanges doivent être envoyés à l'unique adresse → cnj@athle.fr émise à l'attention de l'ensemble des membres du Bureau Permanent de la CNJ.

Bénédicte ROZE
Présidente CNJ

La compétition a une place très importante dans la formation du jeune athlète.

Dans notre sport, l'entrée dans l'athlétisme de compétition culturelle s'opère réellement en U14. Les 4 années de Benjamins (U14) et Minimes (U16) sont une période où l'apprentissage des règles de l'athlétisme d'adulte se fait progressivement et de manière pédagogique.

Même si certains jeunes ont un désintérêt pour la compétition, les formats de rencontres proposés dans la saison des U12 et le travail fait en amont avec les catégories plus jeunes (U10) permet d'en maintenir l'intérêt par le biais du collectif associé à la notion de progrès. C'est en poussin que la transition vers l'athlétisme traditionnel s'opère progressivement avec le passage du Kid Athlé vers le Pouss' Athlé et les Tri' Athlton. Les Poussins (U12) qui passent Benjamin (U14) sont alors armés pour se confronter collectivement et individuellement avec les autres et avec eux-mêmes.

Si les compétitions permettent à l'individu de se construire, elles sont aussi un indicateur de progrès. Même si les résultats sont le fruit du travail fait à l'entraînement, il peut être perturbé dans ces catégories d'âge (12-15 ans) par le pic de croissance qui amène une instabilité corporelle et hormonale très fluctuante dans le temps en fonction des individus. Les jeunes qui ont déjà commencé à basculer physiquement dans le monde des adultes ou qui s'entraînent beaucoup plus que les autres se retrouveront forcément aux premières places.

L'agencement de ce qui est fait en club à l'entraînement est également fondamental. Les compétitions conditionnent bien souvent ce qui est fait en club. La FFA propose un calendrier structurant qui doit guider et inspirer les structures formatrices et organisatrices.

Les objectifs du calendrier U16

- Programmer des cycles d'entraînement de 3 à 4 semaines
- S'initier aux différentes épreuves de l'athlétisme
- Faire perdurer de manière induite la notion de programmation annuelle simple
- Commencer à s'entraîner avec une logique de préparation (période de développement septembre à janvier) puis de s'engager avec les compétitions collectives (période de pré-compétition février à mai) pour s'exprimer sur ses points forts en période estivale de compétition (avril à fin juillet)
- Accepter l'idée de compétitions d'entraînement et de compétitions de qualification
- Apprendre par la compétition à se surpasser et à gagner
- Connaître les échéances pour diversifier sa pratique à l'entraînement en sortant du registre officiel des épreuves ou de la réglementation pour favoriser les progrès de chacun et mieux préparer les compétitions officielles

au sein de nos clubs, quels que soient leurs effectifs, une démarche collective et participative en développant un athlétisme de proximité accessible à tous.

Les Equip'Athlé sont est arbitrées majoritairement par des Jeunes Juges.

La finale nationale sert à valoriser la compétition aux yeux des jeunes et des clubs et à offrir l'occasion d'un déplacement national aux Minimes(U16).

Sur les finales nationales, la constitution initiale des groupes (courses et concours) se fera dans une logique de confrontations de niveau. Il faudra permettre une adaptation pour éviter à un athlète de faire 2 épreuves en même temps lorsque c'est possible. Dans le nouveau format, la séparation N1/N2 va dans cette même logique : on se bat contre les athlètes de la même division.

Les Pointes d'or : une compétition individuelle multidisciplinaire

- Son enjeu : l'hyperspécialisation précoce est néfaste à l'avènement du sportif de Haut-niveau. La prédiction de la performance étant assez aléatoire au moment de la puberté, la FFA fait le choix de privilégier une formation multi-épreuves afin de préserver le potentiel des jeunes athlètes dont elle a la responsabilité.
- Son format : cette compétition annuelle se déroule sous forme de Triathlons en salle ou en extérieur. Elle est arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- Son objet relève de la logique de formation à long terme de l'individu : privilégier la pratique de triathlons variés classique en U14 puis celle de triathlons orientés en U16 est valorisée ; sans pour autant fermer la porte à la pratique d'épreuves disciplinaires.

A cet âge, le collectif à une place prépondérante dans la fidélisation des pratiquants. Les épreuves collectives de Relais et d'Épreuves Combinées participent à cette dynamique

La Finale Nationale est programmée en fin de saison estivale, la CNJ veillera à mettre l'athlète dans les meilleures conditions pour performer. La répartition initiale sur les 3 épreuves du triathlon doit permettre la meilleure confrontation de niveau possible. Il convient cependant d'éviter les chevauchements d'épreuves afin de faciliter l'enchaînement des épreuves. Une réelle plus-value pour les athlètes (mis à part quelques exceptions) au regard de l'organisation traditionnelle des tours qualificatifs en département ou région.

La Coupe de France : une compétition collective disciplinaire

- Son enjeu : créer une dynamique territoriale inter-comités et interligues offrant un niveau de confrontation propice à l'émergence de la performance.
Elle est arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- Son format : elle se constitue d'un volet Cross l'hiver et d'un volet Piste l'été. Chaque Ligue rassemble ses meilleurs Minimes pour une confrontation nationale sur l'ensemble du registre des épreuves. Chaque ligue sélectionne au maximum deux athlètes par épreuves pour constituer une équipe garçons et une équipe filles.
- Son objet est de cultiver l'esprit « Equipe de » pour renforcer l'identification aux couleurs du maillot. Celui de la section locale et du club dans un premier temps (Equip'Athlé) pour porter celui du Comité ou de la Ligue (Coupe de France) avant de représenter éventuellement son pays en cadet ou dans le futur.

La Coupe de France doit se voir comme une expérience qui se veut assez proche du format des compétitions internationales proposées en U18. Ainsi, lors de la compétition, la constitution initiale des groupes (courses et concours) doit permettre la meilleure confrontation possible. Les changements demandés doivent relever de la logique suivante : mettre les athlètes dans les meilleures conditions pour performer dans l'intérêt de l'Equipe. Le classement à la place est particulièrement intéressant pour apprendre à chacun à se sublimer. C'est le format des Coupes d'Europe et Match internationaux. On apprend à gagner !

Guillaume GEISLER (CTN Athlétisme – FFA)

GÉNÉRALITÉS

Participation aux Compétitions Nationales 2022-23

- ✓ Pour les différentes finales nationales (Équip'Athlé et Pointes d'Or), la procédure de qualification se fera en 3 temps :
 - il sera édité dans un premier temps, une liste d'athlètes ou d'équipes **QUALIFIABLES** (il s'agit d'une liste d'équipes ou d'individuels susceptibles d'être qualifiés et invités à confirmer leur intention de participer s'ils sont retenus).
 - dans un second temps, après les confirmations de participation, et d'éventuelles modifications de cette liste, il y aura la diffusion des athlètes ou équipes **QUALIFIÉS**.
 - le troisième temps est la parution de **la liste définitive des QUALIFIÉS** qui sera mise en ligne sur le site FFA à l'issue de la date de clôture des confirmations. La qualification ne devient officielle que lorsque tous les clubs ont confirmé leur participation et inscrit leurs athlètes (conformément à la circulaire prévue à cet effet et dans le respect des dates limites fixées), ce en tenant compte du nombre d'athlètes ou d'équipes à qualifier par épreuve et pour chaque championnat.

1. DOSSARDS

- 1.1 Lors des compétitions, chaque athlète ou équipe de relais est tenu de retirer un dossard
- 1.2 Il est à retirer au plus tard 1 heure avant l'épreuve.
- 1.3 Il sera fixé obligatoirement par 4 épingles.
- 1.4 Il sera fixé :
 - dans le dos pour les courses jusqu'à 400 m inclus, pour les concurrents du poids, du disque et du marteau et dans toutes les épreuves se terminant en couloirs ;
 - sur la poitrine pour les courses au-delà de 400 m et au lancer du javelot ;
 - sur la poitrine ou sur le dos pour les épreuves de saut
- 1.5 Tout athlète doit être en mesure de justifier son identité au stand de remise des dossards, la présentation d'un document avec photo justifiant de l'identité est obligatoire lors du retrait des dossards.

2. TENUE

- 2.1 Le port de la tenue aux couleurs du club, avec les éventuelles publicités aux dimensions réglementaires, est obligatoire.
- 2.2 Pour les courses de relais, les 4 maillots devront être aux couleurs du club et identiques.

3. HORAIRES

- 3.1 L'horaire affiché en début de compétition sera **le seul horaire officiel**. Les horaires communiqués en amont de la compétition, le sont toujours uniquement à titre indicatif.
- 3.2 La date et l'heure de sortie des informations seront indiquées sur l'horaire affiché.
- 3.3 Cet horaire sera respecté sauf contraintes de force majeure. Il est donc prudent d'être présent sur site dès le début de la compétition.
- 3.3 Un appel sera réalisé pour chaque épreuve à la chambre d'appel. Il s'agit d'un passage obligatoire.
- 3.4 Si un athlète participe à plusieurs épreuves, il doit confirmer sa présence (ou se faire représenter s'il a une épreuve en cours) à la chambre d'appel pour chacune d'elles.
- 3.5 L'attribution des couloirs et les ordres de passage seront réalisés avant le passage à la chambre d'appel, sous la responsabilité des Délégués Techniques de la **CNJ**.

4. SYSTÈMES DE QUALIFICATIONS

- 4.1 Il y a lieu de se reporter aux règlements spécifiques de chaque compétition, y compris pour les périodes de référence.
- 4.2 La compétition devra s'être déroulée dans des conditions d'organisation régulières : jury, chrono électrique et vent régulier enregistrés dans le SI-FFA
- 4.3 Les performances doivent avoir été réalisées avec chronométrage électrique pour les épreuves inférieures ou égales à 800m, et réalisées avec un chronométrage électrique ou manuel pour les distances supérieures à 800m.
- 4.4 Les rapports du Juge-Arbitre (JA) feront foi afin de vérifier le respect des conditions, toute réclamation devant être déposée dans les 30 mn qui suivent l'affichage officiel des résultats de l'épreuve.
- 4.5 Lorsque les conditions matérielles de réalisation ne rentrent pas dans les conditions décrites au point 4, il s'agira de déposer une demande de qualification exceptionnelle auprès de la CNJ : cnj@athle.fr

5. PERFORMANCES RÉALISÉES À L'ÉTRANGER

- 5.1 Il est de la responsabilité des clubs d'alerter la CNJ Nationale (cnj@athle.fr), sur une performance réalisée lors d'une compétition à l'étranger, et en particulier, avant la date limite de réalisation des performances qualificatives.
 - **l'athlète doit participer dans sa catégorie d'âge au 1^{er} septembre et non dans les normes locales, EA ou WA.**
- 5.2 La CNJ pourra alors, avec le service référent de la FFA, faire le nécessaire pour que la performance soit prise en compte dans les bilans, si celle-ci a été réalisée dans les règles et dans des conditions conformes à la **catégorie d'âge au 1^{er} septembre.**
- 5.3 Une fois les listes des qualifiés et qualifiables publiées, il ne sera plus tenu compte des performances qui arriveraient par la suite.

6. QUALIFICATION DES ATHLÈTES

Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

7. ÉPREUVES MIXTES

- 7.1 Les horaires de compétition devront être préalablement établis en distinguant les épreuves des Hommes et des Femmes.
- 7.2 Pour toutes les compétitions se déroulant entièrement dans un stade, les épreuves mixtes entre participants hommes et femmes ne seront pas autorisées, sauf exceptions décrites ci-dessous :
- lorsque l'épreuve prévoit des relais mixtes ;
 - si le Juge-arbitre et le Directeur de la compétition décident d'autoriser des courses mixtes, en appréciation du constat d'un « **faible nombre** » de participants d'un sexe dans l'épreuve considérée (conformité avec la règle WA). Décision modificative du Bureau fédéral du 27 novembre 2020 ;
 - concernant les concours, pour des raisons organisationnelles, le JA peut autoriser un concours mixte.
- 7.3 Une épreuve qui se déroulera dans cette condition de mixité de participants, hommes et femmes, devra être déclarée dans LOGICA.
- 7.4 Cette facilité qui est donnée d'organiser une épreuve mixte, entre participants hommes et femmes, et dans le respect du cadre défini ici, doit également satisfaire au respect du point 5 du chapitre XII du Règlement Sportif FFA (« Participation à des épreuves de catégories d'âge différentes »).
- 7.5 Le Juge-Arbitre compétent est habilité à décider que la performance réalisée lors des courses, avec une aide illicite, ne soit pas prise en considération, à travers notamment des attitudes compétitives de mauvaise foi.
- 7.6 En cas de non-respect des dispositions de la règle F147-RTF 9, les résultats des épreuves concernées ne pourront figurer sur les résultats à charger dans SI- FFA. La CNJ sera informée dans les 48h des difficultés éventuelles rencontrées.
- **Note 1** : dans le cas de compétitions mixtes dans les concours, des feuilles de résultats séparées devront être utilisées et les résultats devront être déclarés séparément pour chaque sexe.
 - **Note 2** : en matière de records, la FFA applique les modalités de validation de World Athletics, et rappelle celles-ci dans la règle F.260 du chapitre 10 de son Règlement Sportif - Les Règles Techniques des Compétitions. Dans ce même Règlement sportif FFA, et à la suite de la règle F.260, s'ajoutent les compléments spécifiques FFA, en matière de Réglementation des Records FFA, qui concernent également les records régionaux et départementaux qui suivent les mêmes modalités d'homologation que les records nationaux et internationaux. Il convient donc aussi de rappeler la règle F.260 .18d (donc concernant une performance pour un record uniquement) : *"Excepté pour les épreuves de concours prévus à la règle F.147, aucune performance accomplie par l'(les) athlète(s) dans une compétition mixte ne sera prise en considération"*.

8. CERTIFICATS MÉDICAUX POUR LES BLESSURES

- 8.1 Le délai de transmission du certificat médical à la CNJ (cnj@athle.fr) est d'une semaine. (J+7)
- 8.2 Il devra être daté antérieurement à la date de la compétition concernée, ou au plus tard, le jour de celle-ci.

8.3 Si la consultation médicale a lieu après les Championnats, il faudra indiquer la date de la blessure afin que celle-ci puisse être prise en compte.

9. INFORMATION AUX CLUBS

- Toutes modifications au règlement, ainsi que les dates, lieux, horaires, minima et tous renseignements d'ordre général peuvent être obtenus sur le site Internet : www.athle.fr.
- Des informations complémentaires peuvent être diffusées par circulaires, consultables sur le site de la FFA.

10. CÉRÉMONIES PROTOCOLAIRES

- 10.1 Lors des remises de médailles suite à une finale d'une compétition nationale par équipes (Relais – Coupe de France – Challenges, etc.) les athlètes ayant participé sont invités à monter sur le podium et à y recevoir une médaille.
- 10.2 La participation à la cérémonie protocolaire est obligatoire :
- Aucune médaille ne sera remise à un dirigeant ;
 - Aucune médaille ne sera transmise par voie postale.

11. PÉNALTÉS

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ Nationale au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

12. CONTRÔLE ANTIDOPAGE

Le contrôle antidopage sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA.

| COMPÉTITIONS, DATES et LIEUX | PROCÉDURES | DATES LIMITES |
|----------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|
| COUPE de France des Ligues de CROSS COUNTRY (M1/U16) | Date limite de dépôts des compositions d'équipes | 6 mars 2022 à 14 h |
| | Compétition | 12 mars 2023 CARHAIX (BRE) |
| FINALE NATIONALE ÉQUIP'ATHLÉ – Jean-Paul BOURDON MINIMES (M1/U16) | Date limite de réalisation des performances qualificatives | 14 mai 2023 |
| | Diffusion de la liste initiale des qualifiables | 16 mai 2023 |
| | Date limite des confirmations de participation des équipes | 19 mai à 14h00 |
| | Date limite des confirmations d'épreuves athlètes et Jeunes Juges | 24 mai 2023 14h00 |
| | Compétition | 27 et 28 mai 2023 A confirmer |
| Inscription à la Certification des Jeunes Juges Fédéraux Hors équipes qualifiées | Date limite d'engagement du Jeune Juge pour la certification par le référent Jeunes Juges de Ligue à cnj@athle.fr | 24 mai 2023 14h00 |
| | Compétition | 27 et 28 mai 2023 A confirmer |
| POINTES D'OR COLETTE BESSON (M1/U16) | Date limite de réalisation des performances qualificatives | 25 juin 2023 |
| | Diffusion de la liste initiale des athlètes qualifiables | 27 juin 2023 |
| | Date limite des confirmations de participation des athlètes | 30 juin 2023 à 14 h |
| | Date limite des confirmations d'épreuves athlètes | 5 juillet 2023 14h00 |
| | Compétition | 8 et 9 juillet 2023 A confirmer |
| CHALLENGE NATIONAL D'ÉPREUVES COMBINÉES (M1/U16) | Date limite de réalisation des performances qualificatives | 25 juin 2023 |
| | Diffusion de la liste initiale des qualifiables | 27 juin 2023 |
| | Date limite des confirmations de participation | 30 juin 2023 à 14 h |
| | Date limite de confirmation des athlètes | 5 juillet 2023 14h00 |
| | Compétition | 8 et 9 juillet 2023 A confirmer |
| CHALLENGE NATIONAL de RELAIS 800-200-200-800 (M1/U16) | Date limite de réalisation des performances qualificatives | 25 juin 2023 |
| | Diffusion de la liste initiale des qualifiables | 27 juin 2023 |
| | Date limite des confirmations de participation | 30 juin 2023 à 14 h |
| | Date limite des confirmations de composition d'équipe de relais | 5 juillet 2023 14h00 |
| | Compétition | 8 et 9 juillet 2023 A confirmer |
| Inscription à la Certification des Jeunes Juges Fédéraux | Date limite d'engagement du Jeune Juge pour la certification par le référent Jeunes Juges de Ligue à cnj@athle.fr | 5 juillet 2023 à 14h |
| | Compétition | 8 et 9 juillet 2023 A confirmer |
| COUPE de FRANCE des Ligues d'Athlétisme Estival Minimés (M1/U16) | Diffusion de la liste des Ligues participantes | 3 juillet 2023 |
| | Date limite de dépôts des compositions d'équipes avec épreuves | 11 juillet 2023 à 14h |
| | Compétition | 14 juillet 2023 A confirmer |

| EPREUVES ET DISTANCES DE CROSS PAR CATEGORIE ET PAR CHAMPIONNATS | | | | | |
|------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|----------------|------------|-------------|--------------------|
| | Local | Départementaux | Régionaux | ½ Finale | COUPE de France |
| Benjamines (U14) | <i>(Relais-Cross épreuves à venir)</i> | 2,5 à 3 km | 2,5 à 3 km | | |
| Benjamins (U14) | | | | | |
| Minimes (U16) Féminines | | 3 à 3,5 km | 3 à 3,5 km | 4 km | 4 km |
| Minimes (U16) Masculins | | 3,5 à 4 km | 3,5 à 4 km | 4,5 km | 4,5 km |

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Une Coupe de France des Ligues Minimales de cross-country est organisée chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2 Elle se déroule dans le cadre des Championnats de France de cross-country.
- 1.3 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de cette épreuve.

2. Composition des Équipes

- 2.1 La Coupe de France des Ligues de cross-country est une épreuve par équipes de 16 coureurs (8 garçons et 8 filles).
- 2.2 Une équipe ne peut être inférieure à 4 éléments et supérieure à 8.
- 2.3 Seuls les athlètes des catégories Minimales/U16 peuvent y participer.
- 2.4 Chaque Ligue pourra présenter au maximum deux équipes constituées de filles et deux équipes constituées de garçons.
- 2.5 La Ligue organisatrice des Championnats de France (**Bretagne en 2023**) pourra présenter en plus de son équipe de Ligue, une équipe de filles et une équipe de garçons constituées, pour chacun de ses Comités départementaux.

3. Programme des épreuves

- 3.1 Le programme comprendra :
 1. **Minimes Masculins** : une course sur une distance fixée selon les directives de la DTN
 2. **Minimes Féminines** : une course sur une distance fixée selon les directives de la DTN

3.2 Pour le DIMANCHE 12 MARS 2023 À CARHAIX (BRE)

10h00 Course Minimales Féminines

10h55 Course Minimales Masculins

4. Classement des équipes

- 4.1 Il ne sera pas attribué de titres individuels.
- 4.2 Un classement par équipes sera établi dans chaque course par addition des places des 6 premiers classés de chaque équipe constituée.
- 4.3 Le classement final de la Coupe de France des Ligues Minimales de cross-country sera établi en additionnant les points obtenus par les 6 concurrents de l'équipe 1 masculine et par les 6 concurrents de l'équipe 1 féminine de chaque Ligue.
- 4.4 En cas d'égalité de points, les Ligues seront départagées au total des places du 1^{er} garçon et de la 1^{ère} fille de leurs équipes, puis des seconds, (si l'égalité persiste).
- 4.5 La Coupe de France des Ligues Minimales de cross-country sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le total de points le plus faible.
- 4.6 Une médaille sera attribuée à chacune des 8 concurrentes des 3 premières équipes filles et à chacun des 8 concurrents des 3 premières équipes garçons.
- 4.7 Un Trophée sera remis aux 3 premières équipes du classement Mixte ainsi que des médailles à chacun des 16 concurrents (garçons et filles) de l'équipe de Ligue.

5. Règlements Techniques

- 5.1 Les concurrents d'une même équipe porteront un maillot identique.
- 5.2 Les équipes départementales en feront de même.

6. Qualifications - Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues et des Comités départementaux.

6.2 Engagements

Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle.

7 Dispositions diverses

- a. Le contrôle antidopage, s'il doit avoir lieu, sera réalisé conformément aux procédures de contrôle antidopage de la FFA
- b. La participation des athlètes étrangers, licenciés dans un club de la Ligue, est libre et leur nombre n'est pas limité.

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge National Équip'Athlé Jean-Paul BOURDON est organisé chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA délègue aux Ligues (qui peuvent déléguer aux Comités) l'organisation des tours qualificatifs selon le calendrier fixé par la CNJ.
- 1.3. La compétition comprend trois phases en amont des finales (automnal, hivernal et printanier)

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer au Challenge National Équip'Athlé.
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie au 1^{er} septembre (pas de surclassement possible).

3. Challenges décernés

Un classement national virtuel sera effectué permettant d'honorer les meilleurs clubs à chaque phase du challenge Équip'Athlé.

3.1. Tours automnal et printanier :

Seront décernés, pour chacune des phases automnale et printanière :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2. Tour hivernal :

Un classement national virtuel sera également effectué sur la période hivernale.

Seront décernés sur cette phase hivernale :

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

3.2.1. Modalités d'organisation :

Compte-tenu des disparités entre les régions, ce tour pourra se tenir en salle ou en extérieur.

4. Programmes

Le programme des tours automnal, hivernal et printanier figure en tableau en annexe.
Un fichier d'engagement et de composition d'équipe sous format Excel utile aux dirigeants et mis en conformité pour Logica est téléchargeable sur le site FFA.

5. Règlements de la compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes :

- Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2 mais seule celle engagée en N1 peut prétendre à une finale.
- Un club s'engageant dans un niveau de compétition (N1) ne peut basculer dans l'autre niveau (N2) en cours de compétition.
- Les clubs évoluant dans le Championnat de France des clubs, Elite ou N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- Pour les autres, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- Une équipe, « athlètes et/ou jeune juge », ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5.1.1. **Minimes :**

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum de 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte.
Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.1.2. **Benjamins :**

Pour être classée, une équipe se compose : de 4 athlètes au minimum de 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte.
Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.

- Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition
- Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté
- La composition d'équipe peut être modifiée entre les tours
- La composition du relais mixte doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation.
- Lors des tours qualificatifs, si une équipe présente plusieurs relais, le meilleur relais sera retenu dans les points de l'équipe.

5.2. Participations individuelles

- Les athlètes disputent au plus un triathlon :

| | Triathlons BENJAMINS BE/U14 | Triathlon MINIMES MI/U16 |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PLEIN AIR | GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer | GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ Sauts 2 concours de Sauts a/ + 1 course Lancers 2 concours de Lancers b/ + 1 course Courses 2 courses (de familles différentes*) c/ + 1 concours famille A demi-fond, marche Famille B, Sprint Famille C Haies |
| SALLE | GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ 2 courses* (* sprint et haies) +1 concours | GÉNÉRAL 1 course + 1 saut + 1 lancer ORIENTÉ Sauts a/ 2 concours de Sauts + 1 course Courses b/ 2 courses (de familles différentes*) + 1 concours famille A marche Famille B, Sprint Famille C Haies |

- Il est du ressort des CRJ et CDJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 5 par sexe (1 par sexe pour la finale A).
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :

- En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
- En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancer et Sauts horizontaux : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes

6.3. Cotations

- Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation de 1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5).
- Cotation des relais à la table
 - **Pour les Benjamins/U14**, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe pour les Tours automnal, hivernal et printanier

6.4.1. Tours automnal et printanier :

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins) plus le relais.
- Pour le classement N2 dans chaque groupe d'épreuves, on retire l'épreuve qui a la moins bonne cotation :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans un groupe d'épreuves n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de Relais.

6.4.2. Tour hivernal:

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 8 épreuves.
- Pour le classement N2 dans chacun des 2 groupes d'épreuves, on retire l'épreuve qui a la moins bonne cotation : « sauts » et « courses et lancers » (50m/50mhaies/marche/poids).
- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.

7. Jeunes juges

7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un Jeune Juge sera crédité de :

- 5 pts pour un jeune juge non certifié ;
- 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
- 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
- 40 pts pour un jeune juge certifié national.
- A la condition que la certification ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé.

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

8. Qualifications aux finales A et B

Les modalités d'organisation et de qualification des finales A et B sont précisées dans le document dédié.

9. Organisation et Calendrier

9.1. Organisation des tours régionaux

- L'organisation des phases régionales est laissée à l'initiative des Ligues. Celles-ci peuvent décider de déléguer un ou l'ensemble des tours à leurs Comités ou scinder les phases régionales en 2 ou plusieurs zones.
- La participation au tour automnal est obligatoire pour une équipe qui souhaite se qualifier à la phase finale, dans le niveau choisi, N1 ou N2.
- Il appartient à chaque Ligue de valider et de faire respecter le calendrier des phases régionales du challenge Equip'Athlé.
- Les tours en plein air peuvent se dérouler sur deux jours afin de permettre des durées de compétition aussi brèves que possible mais il n'y a qu'un seul classement pour l'ensemble des deux journées.
- Les tours hivernaux peuvent se dérouler sur un stade (extérieur).
- Le programme des deux journées est laissé à l'initiative des organisateurs en fonction des disponibilités (notamment des stades) mais devra respecter le règlement sur le total des deux journées pour la participation au Challenge National Equip'Athlé.
- Le classement national sera affiché sur le site fédéral pour chaque tour.
- Pour la saison 2022-23, la période d'organisation des phases régionales sera fixée comme suit :
 - Le tour automnal s'étend du 1^{er} septembre au 31 octobre 2022 inclus,
 - Le tour hivernal s'étend du 1^{er} novembre 2022 au 19 mars 2023 inclus,
 - Le tour printanier s'étend du 20 mars au 14 mai 2023 inclus,
 - La finale nationale Jean-Paul Bourdon sera organisée les 27 et 28 mai 2023 (week-end de la Pentecôte),
 - La finale B doit s'organiser du 20 mai au 4 juin 2023 inclus (même date que la finale A à + ou - 1 semaine).

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps

BENJAMINS U14

| GROUPE D'ÉPREUVES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
|-------------------|----------------|----------------|----|----|
| COURSES | 50m | 50m | 1 | 3 |
| | 50m haies | 50m haies | 1 | |
| | 1000m | 1000m | 1 | |
| | 2000m marche | 2000m marche | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| LANCERS | Poids (2kg) | Poids (3kg) | 1 | 3 |
| | Disque (600g) | Disque (1kg) | 1 | |
| | Marteau (2kg) | Marteau (3kg) | 1 | |
| | Javelot (400g) | Javelot (500g) | 1 | |
| RELAIS | 4x60m MIXTE | | 1 | 1 |
| JEUNE JUGE | Jeune Juge | | 1 | 1 |

Total Cotations U14

14

11

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver

BENJAMINS U14

| GROUPE D'ÉPREUVES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
|-------------------|--------------|--------------|----|----|
| COURSES - LANCERS | 50m | 50m | 1 | 3 |
| | 50m haies | 50m haies | 1 | |
| | 2000m marche | 2000m marche | 1 | |
| | Poids (2kg) | Poids (3kg) | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| JEUNE JUGE | Jeune Juge | | 1 | 1 |

Total Cotations U14

9

7

FINALES ÉQUIP'ATHLÉ MI (U16) - BE

| REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Automne/Printemps | | | | |
|-----------------------------------------------------|----------------|-----------------|----|----|
| MINIMES U16 | | | | |
| GROUPE D'ÉPREUVES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
| SPRINT - HAIES | 80m | 80m | 1 | 3 |
| | 120m | 120m | 1 | |
| | 80m haies | 100m haies | 1 | |
| | 200m haies | 200m haies | 1 | |
| DEMI - FOND MARCHÉ | 1000m | 1000m | 1 | 2 |
| | 2000m | 2000m | 1 | |
| | 3000m marche | 3000m marche | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| LANCERS | Poids (3kg) | Poids (4kg) | 1 | 3 |
| | Disque (800g) | Disque (1kg250) | 1 | |
| | Marteau (3kg) | Marteau (4kg) | 1 | |
| | Javelot (500g) | Javelot (600g) | 1 | |
| RELAIS | 4x60m MIXTE | | 1 | 1 |
| JEUNE JUGE | Jeune juge | | 1 | 1 |
| Total Cotations U16 | | | 17 | 13 |
| REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ Hiver | | | | |
| MINIMES U16 | | | | |
| GROUPE D'ÉPREUVES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
| COURSES - LANCERS | 50m | 50m | 1 | 3 |
| | 50m haies | 50m haies | 1 | |
| | 3000m marche | 3000m marche | 1 | |
| | Poids (3kg) | Poids (4kg) | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| JEUNE JUGE | Jeune Juge | | 1 | 1 |
| Total Cotations U16 | | | 9 | 7 |

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Les finales du challenge National Équip'Athlé Jean-Paul BOURDON sont organisées chaque année conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de la finale nationale « Jean-Paul Bourdon » du Challenge National Équip'Athlé (Finale A).
Entraîneur, Éducateur, de tout temps fidèle à son club Amiens UC, Jean-Paul BOURDON a œuvré pour le développement de l'athlétisme des jeunes au niveau national et international.
- 1.3. La FFA délègue aux Ligues ou aux Zones l'organisation des finales B.
- 1.4. La finale nationale Jean-Paul Bourdon du Challenge National Équip'Athlé se déroulera sur deux journées consécutives et sera arbitrée majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.5. Les finales B se dérouleront sur une journée au niveau Régional ou interrégional.

2. Participation

- 2.1. Seules les catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 peuvent participer aux finales du Challenge National Équip'Athlé.
 - ✓ Les Minimes/U16 sont seuls concernés par la Finale nationale « Jean-Paul Bourdon »
- 2.2. Chaque athlète participe au challenge de sa catégorie (pas de surclassement possible).
- 2.3. Les équipes ont obligatoirement participé au tour automnal.**

3. Challenges décernés

3.1. FINALE A

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

3.2. FINALES B

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Minimes/U16 N2

- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N1
- Un challenge pour le meilleur club de la catégorie Benjamins/U14 N2

4. Programmes

Le programme des finales figure en tableau en annexe.

5. Règlements de la Compétition

Toutes les dispositions des règlements nationaux de compétition seront appliquées avec les précisions suivantes :

5.1. Composition des équipes

- ✓ Un club peut engager une équipe en N1 et une autre en N2 en challenge Equip'Athlé mais seule la N1 peut prétendre à une finale.
- ✓ Rappel : les clubs évoluant dans le Championnat de France des clubs en Elite ou en N1 sont tenus de s'engager dans la division N1 de l'Equip'Athlé dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Pour les autres, le choix reste libre de s'engager en N1 ou en N2 dès les premiers tours de compétition.
- ✓ Une équipe, athlète et/ou jeune juge, ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

Minimes

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;

Benjamins

- ✓ Une équipe se compose de 4 athlètes au minimum, dont au minimum 2 filles et 2 garçons qui participeront obligatoirement au relais mixte. Une équipe peut présenter un Jeune juge des catégories benjamins ou minimes.
- ✓ Pour tous les tours, la composition d'équipe devra être déposée avant le début de la compétition ;
- ✓ Aucun remplacement n'est autorisé dès que la compétition a débuté ;
- ✓ La composition du relais doit être déposée aux horaires fixés par l'organisation ;

5.2. Participations Individuelles

- ✓ Les athlètes disputent au plus un triathlon

| | Triathlons BENJAMINS BE/U14 | Triathlon MINIMES MI/U16 |
|--------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PLEIN AIR | <u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer | <u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer |
| | <u>ORIENTÉ</u> Sauts Lancers Courses famille A demi-fond, marche Famille B, Sprint Famille C Haies | 2 concours de Sauts a/ + 1 course 2 concours de Lancers b/ + 1 course 2 courses (de familles différentes*) c/ + 1 concours |

- Il est du ressort de la CNJ et des CRJ de vérifier le respect de la conformité des Triathlons.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect du règlement des Triathlons entraînera l'annulation de la meilleure des 3 cotations.
- Chaque athlète peut participer, en plus de ses épreuves individuelles, au relais 4 x 60 mètres mixte.
- Le nombre de participants d'une équipe dans une même épreuve est limité à 1 par sexe pour la Finale A.
 - Pour les finales B, l'organisateur peut fixer la limite à 2 athlètes par épreuve et par sexe.
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe le remplacement de la meilleure performance par la suivante.
- Si l'athlète ne participe qu'à 2 épreuves :
 - En Minimes/U16 : interdiction de disputer 2 courses de la même famille (Sprint / Haies / ½ fond-Marche)
 - En Benjamins/U14 : soit 1 course + 1 concours soit 1 saut + 1 lancer
- Si une erreur est détectée après la compétition, le non-respect de cette clause entraînera pour l'équipe l'annulation de la meilleure des 2 cotations.

6. Règlements techniques des épreuves

6.1. Concours et Courses

- Lancers et Sauts Horizontaux : **4 essais par athlète.**
- Hauteur et Perche : **8 essais** maximum par athlète.
- Si le 8^{ème} essai est réussi, il est accordé un seul essai à chaque hauteur supérieure jusqu'au premier échec.
- Les montées de barres ne peuvent pas être établies systématiquement en fonction des tables de cotation. Elles ne suivront donc pas les cotations de la table.
- Un seul tour par épreuve de courses.

6.2. Relais mixte

- ✓ La composition du relais est obligatoirement de 2 garçons et 2 filles
- ✓ L'ordre de transmission est laissé à l'initiative des équipes
- ✓ Un seul relais par équipe lors des Finales.

6.3. Cotations

- ✓ Les performances des athlètes sont cotées à la table en vigueur à la date du tour concerné (disponible en ligne sur le site FFA).
- ✓ Un abandon (AB/DNF), une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, ou une disqualification (DQ) entraînent une cotation de 1 point.
- ✓ Un carton jaune d'un juge arbitre (pour comportement anti sportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu du RT 16.5 Règles des départs).
- ✓ Cotation des relais à la table
 - ✓ Pour les Benjamins/U14, les dispositions suivantes s'appliquent :
 - Une faute de transmission entraîne le retrait de 5 points de la cotation de la performance réalisée ;
 - Deux ou trois fautes de transmissions entraînent la cotation de 2 points ;
 - Un abandon, une disqualification en dehors d'une transmission hors zone entraînent la cotation d'un point.
 - Nota : il est donc important de toujours enregistrer le temps d'une équipe ayant terminé le relais.
 - ✓ Pour les Minimes/U16, le règlement FFA s'applique sans la disposition particulière des BE.

6.4. Totalisation des cotations pour l'équipe lors des Finales

- Pour le classement N1 toutes les épreuves comptent, soit une seule performance (Fille ou Garçon) dans chacune des 15 épreuves (Minimes) ou des 12 épreuves (Benjamins), plus le relais.
- Pour le classement N2, dans chaque groupe d'épreuves, on retire l'épreuve qui a la moins bonne cotation :
 - « sauts », « lancers », « sprint/haies » et « ½ fond/marche » pour les minimes,
 - « sauts », « lancers » et « courses » pour les benjamins.
- En minimes, pour établir le classement :
 - 16 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 12 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;
- En benjamins, pour établir le classement :
 - 13 performances sont prises en compte pour le classement N1 ;
 - 10 performances sont prises en compte pour le classement N2 ;

- S'y ajoutent les points de jeune juge selon la cotation indiquée
- L'absence de cotation dans une famille n'est pas éliminatoire.
- Les équipes ex aequo seront départagées par le temps réalisé dans l'épreuve de relais.

7. Jeunes juges

7.1. Chaque équipe peut présenter un jeune juge, et un seul, **certifié**, titulaire d'une licence FFA (compétition ou encadrement) des seules catégories Benjamins/U14 et Minimes/U16 sans qu'il soit obligatoirement de la même catégorie que son équipe.

7.2. Afin de valoriser la présence d'un Jeune Juge dans l'équipe et de mettre sa performance de niveau avec celle des autres athlètes de l'équipe, un **Jeune Juge certifié** sera crédité de :

- ✓ 20 pts pour un jeune juge certifié départemental ;
- ✓ 30 pts pour un jeune juge certifié régional ;
- ✓ 40 pts pour un jeune juge certifié fédéral.
- ✓ A la condition que la certification **ait été enregistrée dans le SIFFA au moins 48 h** avant le début de la compétition.

7.3. Le Jeune Juge fera partie du Jury et devra officier réellement du début à la fin de la compétition.

7.4. Il ne peut de ce fait participer et marquer des points comme athlète lors de ce tour.

7.5. Un tour de compétition concerne la catégorie de l'Équip'Athlé :

- De ce fait, si sont organisés de manière distincte, un tour pour une catégorie le matin et un tour pour une autre catégorie l'après-midi, le jeune juge pourra être athlète dans sa catégorie et juge dans l'autre catégorie.

7.6. Le Jeune Juge doit figurer sur les résultats de l'équipe pour permettre sa comptabilisation.

7.7. Il sera possible aux Jeunes Juges régionaux Minimes/U16 des équipes qualifiées et aux Jeunes Juges présentés par les référents Jeunes Juges de Ligues, de passer la certification Fédérale, uniquement à la Finale Nationale. L'examen théorique se déroulera avant la compétition. L'horaire de l'examen sera indiqué dans l'horaire de la compétition.

En cas de réussite lors de cette évaluation, le jeune juge rapportera 40 points à son équipe.

8. Qualifications aux finales A et B

8.1. Pour être qualifiée, une équipe doit avoir participé **au tour automnal** et au tour qualificatif de printemps

8.2. Trente-six équipes par type de classement (N1 ou N2) seront qualifiées pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon

8.3. La qualification des équipes pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon s'effectue au niveau régional :

- ✓ Pour chaque Ligue le premier club du tour printanier est automatiquement qualifié pour la finale nationale Jean-Paul Bourdon dans chacun des deux challenges : N1 et N2
- ✓ En cas d'ex aequo dans une Ligue, c'est la performance du relais 4x60 m mixte qui départagera.
 - ✓ La CNJ complète la liste des qualifiés en comparant au plan national les totaux des équipes premières des clubs non qualifiés directement.

8.4. Finales B Régionales ou Interrégionales : destinées aux équipes Minimes/U16 non qualifiées en finale A et les équipes Benjamins/U14

8.5. La composition et le mode d'organisation des finales B est laissée à l'initiative des Ligues.

9. **Organisation et Calendrier**

9.1. Organisation de la phase finale

- Les épreuves commenceront le samedi en début d'après-midi pour s'achever le dimanche vers 17h00.
- Liste des clubs qualifiables pour la finale nationale :
 - Elle sera publiée sur le site au plus tard 3 jours après la date limite de la phase qualificative ;
 - Les clubs qualifiables, avertis directement par courriel, devront confirmer leur participation au plus tard 1 semaine avant la finale :
 - Au-delà de cette date tout forfait sera pénalisé.
- Inscriptions des athlètes pour la Finale Nationale Jean-Paul Bourdon
 - Elles se feront en ligne sur le site de la FFA au plus tard 3 jours avant la date de la 1^{ère} journée.
 - Toute modification souhaitée sera demandée par courriel à equipathle.cnj@athle.fr
- Qualification des athlètes : les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

REGISTRE DES ÉPREUVES ÉQUIP'ATHLÉ FINALES

BENJAMINS U14

| FAMILLES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
|---------------------|----------------|----------------|----|----|
| COURSES | 50m | 50m | 1 | 3 |
| | 50m haies | 50m haies | 1 | |
| | 1000m | 1000m | 1 | |
| | 2000m marche | 2000m marche | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| LANCERS | Poids (2kg) | Poids (3kg) | 1 | 3 |
| | Disque (600g) | Disque (1kg) | 1 | |
| | Marteau (2kg) | Marteau (3kg) | 1 | |
| | Javelot (400g) | Javelot (500g) | 1 | |
| RELAIS | 4x60m MIXTE | | 1 | 1 |
| JEUNE JUGE | Jeune Juge | | 1 | 1 |
| Total Cotations U14 | | | 14 | 11 |

MINIMES U16

| FAMILLES | ÉPREUVES F | ÉPREUVES M | N1 | N2 |
|---------------------|----------------|-----------------|----|----|
| SPRINT - HAIES | 80m | 80m | 1 | 3 |
| | 120m | 120m | 1 | |
| | 80m haies | 100m haies | 1 | |
| | 200m haies | 200m haies | 1 | |
| DEMI - FOND MARCHÉ | 1000m | 1000m | 1 | 2 |
| | 2000m | 2000m | 1 | |
| | 3000m marche | 3000m marche | 1 | |
| SAUTS | Hauteur | Hauteur | 1 | 3 |
| | Perche | Perche | 1 | |
| | Longueur | Longueur | 1 | |
| | Triple saut | Triple saut | 1 | |
| LANCERS | Poids (3kg) | Poids (4kg) | 1 | 3 |
| | Disque (800g) | Disque (1kg250) | 1 | |
| | Marteau (3kg) | Marteau (4kg) | 1 | |
| | Javelot (500g) | Javelot (600g) | 1 | |
| RELAIS | 4x60m MIXTE | | 1 | 1 |
| JEUNE JUGE | Jeune juge | | 1 | 1 |
| Total Cotations U16 | | | 17 | 13 |

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Les Pointes d'Or/Colette Besson sont une compétition annuelle se déroulant sous forme de Triathlons.
- 1.2. Elle sera organisée conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.3. La FFA se réserve tous les droits concernant l'organisation de la finale nationale A.
- 1.4. Les Pointes d'Or sont réservées aux garçons et filles Benjamin(e)s et Minimes (U16) et arbitrés majoritairement par des Jeunes Juges.
- 1.5. Seules les catégories Minimes (U16) peuvent participer à la Finale A.
- 1.6. Les Finales B sont ouvertes aux BEM et BEF et aux MIF et MIM non qualifiés à la finale Nationale A.
- 1.7. La FFA délègue aux Ligues l'organisation des Finales B qui doivent respecter les règlements fixés par la CNJ.
- 1.8. La Finale Nationale A des Pointes d'Or-Colette BESSON se déroulera sur deux journées.
- 1.9. Les finales B peuvent se dérouler sur une journée.

2. Programme, règlement et possibilités de participation

2.1 Les performances retenues sont celles d'un **Triathlon réalisé lors d'une seule compétition**, et selon les normes suivantes :

| | Triathlons BENJAMINS BE/U14 | Triathlons MINIMES MI/U16 |
|----------------------|----------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| PLEIN AIR | <u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer | <u>GÉNÉRAL</u> 1 course + 1 saut + 1 lancer |
| | | <u>ORIENTÉ</u> Sauts 2 concours de Sauts a/ + 1 course Lancers 2 concours de Lancers b/ + 1 course Courses 2 courses (de familles famille A demi-fond, marche c/ différentes*) Famille B, Sprint + 1 concours Famille C Haies |

2.2 Le registre des Épreuves autorisées lors d'un triathlon est le suivant :

**REGISTRE DES ÉPREUVES
POINTES D'OR - Colette-BESSON**

| CATÉGORIES | BENJAMINS U14 | BENJAMINES U14 | MINIMES/U16 GARÇONS | MINIMES/U16 FILLES |
|------------------------|-------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------|---------------------------------------------|
| FAMILLES | ÉPREUVES | ÉPREUVES | ÉPREUVES | ÉPREUVES |
| VITESSE | 50 m | 50 m | 80 m 120 m | 80 m 120 m |
| HAIES | 50 m haies 65 cm | 50 m haies 65 cm | 100 m haies 84 cm 200 m haies 76 cm | 80 m haies 76 cm 200 m haies 76 cm |
| DEMI-FOND MARCHE | 1000 m 2000 m marche | 1000 m 2000 m marche | 1000 m 2000 m 3000 m marche | 1000 m 2000 m 3000 m marche |
| SAUTS LONGITUDINAUX | Longueur Triple saut | Longueur Triple saut | Longueur Triple saut | Longueur Triple saut |
| SAUTS VERTICAUX | Hauteur Perche | Hauteur Perche | Hauteur Perche | Hauteur Perche |
| LANCERS HORS CAGE | Poids (3kg) Javelot (500g) | Poids (2kg) Javelot (400g) | Poids (4kg) Javelot (600g) | Poids (3kg) Javelot (500g) |
| LANCERS EN CAGE | Disque (1kg) Marteau (3kg) | Disque (600g) Marteau (2kg) | Disque (1,250kg) Marteau (4kg) | Disque (800g) Marteau (3kg) |

2.3 En concours, le nombre d'essais par athlète sera de 4.

2.4 Perche et hauteur : élimination après 3 échecs consécutifs.

2.5 Les athlètes participant aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

3 Qualifications

3.1 Phases régionales et départementales

- Les Ligues, les Comités, ainsi que les structures académiques et/ou départementales de l'UNSS et de l'UGSEL, sont libres d'organiser autant d'épreuves qu'elles le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation des Triathlons et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- Ces compétitions devront être inscrites au calendrier officiel de la Ligue ou du Département.
- Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles enregistrées dans le SI-FFA Perf, à la date limite de qualifications.
- Les organisations scolaires donnant lieu à qualification pour la phase nationale, seront déterminées d'un commun accord dans le cadre des Commissions mixtes régionales par les CRJ.
- Une Finale B décentralisée pour les Benjamines et Benjamins sera organisée par chaque Ligue.
- Des Finales B seront également organisées pour les Minimes/U16 non qualifiés aux finales A.
- Le mode de qualification des athlètes pour ces finales B est laissé à l'initiative des Ligues.

4 Finale Nationale (A)

- ✚ 120 Triathlons garçons et 120 Triathlons filles seront **QUALIFIÉS** de la manière suivante :
 - 80 Triathlons Minimes deuxième année,
 - 40 Triathlons Minimes première année.

- ✚ Figureront sur la liste préalable des **QUALIFIABLES** :

- le meilleur Triathlon (U16), MI 1 ou MI 2 dans chaque Ligue, réalisé lors d'une même compétition
- tous les autres athlètes figurant dans le bilan plein air des Triathlons (code 795) à la date limite de qualification, dans la limite de 90 athlètes 2ème année et 50 athlètes 1ère année, moins le nombre d'athlètes classés premiers des Ligues.

4.1 Conditions de qualification :

- 4.1.1 la compétition devra s'être déroulée dans des conditions d'organisation régulières ;
- 4.1.2 les compétitions qualificatives organisées avec prise des temps en manuel ou sans prise de vent nécessiteront une demande de qualification exceptionnelle
- 4.1.3 toute demande de qualification directe ou éventuelle d'un athlète, issue des résultats d'une compétition scolaire, devra être faite par la Ligue concernée accompagnée des résultats papier ou de l'adresse Internet de la compétition concernée

4.1.4 les résultats des Triathlons peuvent être extraits de résultats d'épreuves combinées. Il faut, pour cela, que l'officiel Logica gérant ces compétitions prenne en compte les Triathlons.

4.2 Confirmation des engagements

4.2.1 Une seule et unique liste d'athlètes qualifiables sera publiée.

4.2.2 Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.

4.2.3 La liste définitive des athlètes qualifiés sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

4.3 Choix des épreuves du Triathlon pour la Finale Nationale A

4.3.1 Les Athlètes qualifiés doivent déterminer les 3 épreuves de leur Triathlon lors de la confirmation d'engagement.

4.3.2 Ils le feront en ligne sur le site de la FFA.

4.3.3 Les athlètes participant au Challenge des Épreuves Combinées et figurant dans les bilans Triathlons à une place qualifiable devront s'engager dans les délais prescrits, sur 3 épreuves choisies parmi les épreuves de l'Heptathlon ou de l'Octathlon. Le Triathlon sera alors extrait de ces épreuves combinées. Ils n'auront cependant droit qu'à 3 essais (et non 4) dans les Concours. Ces athlètes pourront choisir le 100m dans leur 3 épreuves de triathlon, sous réserve de respecter le règlement des triathlons (classique ou orienté). Dans ce cas, les 100m seront cotés avec la table de cotation 2012/2016

5 Classements

5.1 Un classement séparé des Minimes 1 et des Minimes 2 sera établi.

5.2 Les trois premiers Minimes Garçons (U16) et les trois premières Minimes Filles (U16) seront récompensés dans chacune de ces deux années d'âge.

5.3 Le premier (et la première) de chaque type de Triathlon (triathlon classique C/S/L // triathlon orienté 2 courses // triathlon orienté 2 sauts // triathlon orienté 2 lancers) sera récompensé dans chacune de ces deux catégories d'âge (MIF et MIM).

5.4 Il ne sera pas établi de classement scratch MI 1/MI 2.

6 Jeunes Juges

6.1 Les Ligues et les Clubs peuvent proposer un ou plusieurs jeunes juges certifiés **uniquement régionaux de la catégorie MINIMES** pour participer à la Certification nationale.

6.2 Ils peuvent également proposer des jeunes juges certifiés régionaux pour participer au jury géré par l'organisateur local.

6.3 Ces Jeunes Juges feront partie du jury et ne pourront participer en tant qu'athlètes.

6.4 Ils devront officier durant l'intégralité de la compétition.

6.5 Le référent Jeune Juge de la ligue devra transmettre la liste des Jeunes Juges retenus, par mail à cnj@athle.fr pour le 5 juillet à 14h00

7 Qualifications des athlètes

7.1 Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.

7.2 Conditions de qualification des athlètes :

La compétition devra s'être déroulée dans des conditions d'organisation régulières.

Les compétitions qualificatives organisées avec prise des temps en manuel ou sans prise de vent nécessiteront une demande de qualification exceptionnelle

Les demandes de qualification exceptionnelle validées seront mises en ligne avec les qualifiables et suivront la même procédure de confirmation de participation

8 Pénalités

Inscription hors délais sur les épreuves du Triathlon : 90 €

Modification hors délais d'épreuves : 90 €

Désengagement tardif ou Non-participation : 150 €

(Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un Certificat Médical qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.)

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Le challenge national d'Épreuves Combinées Minimes/U16 est organisé annuellement, conformément aux différents Règlements de la FFA, dans le cadre des Pointes d'Or Colette BESSON.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de ce Challenge.
- 1.3. L'objectif de ce challenge est d'offrir une finalité nationale aux Minimes (U16) pratiquant les Épreuves combinées sous la forme d'une compétition par équipes de clubs.
- 1.4. Le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimes (U16) est une compétition par équipes de clubs composées de 3 Minimes (U16) filles et 3 Minimes (U16) garçons.
- 1.5. Les athlètes engagés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Épreuves et récompenses

2.1. Le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimes (U16) se déroulera sur deux journées.

2.2. Programme :

- pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimes (U16)
 - les Minimes (U16) filles disputent l'Heptathlon,
 - les Minimes (U16) Garçons l'Octathlon ;
 - chaque équipe de club pourra présenter 3 minimes garçons/U16 et 3 minimes filles/U16 ;
 - les tables de cotation sont celles des épreuves combinées ;
 - le règlement des épreuves combinées sera appliqué.
- ⇒ La non-participation d'un athlète à une épreuve entraîne son abandon pour le reste des épreuves à disputer.

2.3. Le classement final s'établit au total des points obtenus par les 2 meilleurs Octathlons masculins et les 2 meilleurs Heptathlons féminins

2.4. Challenges décernés

- Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16), les 3 premières équipes de club seront récompensées.
- En cas d'ex aequo, le meilleur total individuel, puis le second, etc... départagera les équipes.

3. Qualifications – Engagements

3.1. Les compétitions qualificatives organisées avec prise des temps en manuel ou sans prise de vent nécessiteront une demande de qualification exceptionnelle pour les équipes qualifiables

3.2. Pour le Challenge National d'Épreuves Combinées Minimales (U16), les 8 meilleures équipes pourront participer.

3.3. Sont comptabilisés pour chaque équipe de club, et pour chaque compétition d'Épreuves Combinées (le numéro de référence SI-FFA de la compétition faisant foi), les 2 meilleurs heptathlons féminins et les 2 meilleurs octathlons masculins réalisés pour les Minimales /U16 du même club au cours de la période de qualification.

3.4. La CNJ établira un bilan à partir des performances (totaux de points de l'Octathlon et de l'Heptathlon de chaque athlète du club) enregistrées dans le SIFFA et déclarées qualifiantes sans que le club n'ait besoin de s'engager.

3.5. Confirmation des participations

- Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée, il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leur équipe et de leurs athlètes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- En cas de forfait d'une ou plusieurs équipes placées dans les 8 premières, les clubs suivants seront repêchés.
- La liste des clubs qualifiés définitivement sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation en tenant compte du nombre prévu par les règlements.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
- Une équipe ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5. Dispositions diverses

- Les athlètes disputant le Challenge d'Épreuves Combinées peuvent être comptabilisés dans le classement des Triathlons s'ils ont été qualifiés pour cette compétition.
- Dans ce cas, les épreuves et performances réalisées lors de l'octathlon ou de l'heptathlon seront prises en compte sur la base des épreuves choisies lors de la confirmation de l'engagement au triathlon.
- Lors des épreuves de concours, disputées exclusivement dans le cadre des Épreuves Combinées, il ne sera pas accordé de 4^{ème} essai, quand bien même l'épreuve serait prise en compte pour les Triathlons.
- Il est autorisé que les concours des 1^{ères} et 2^{èmes} journées soient interverties. Au cas où un record serait établi dans ces conditions, il serait homologable si toutes les autres conditions réglementaires sont respectées.
- Montées de barre : Perche de 10 en 10, Hauteur : de 3 en 3

6. Pénalités

| | |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| Inscription hors délais sur les épreuves du Triathlon : | 90 € |
| Modification hors délais d'épreuves : | 90 € |
| Désengagement tardif ou Non-participation : | 150 € |

(Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure et sur présentation d'un Certificat Médical qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.)

1. Nature de la Compétition

- 1.1. Un Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes/U16 sera organisé annuellement, conformément aux différents Règlements de la FFA.
- 1.2. La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de ce Challenge.
- 1.3. Seuls les Minimes/U16 peuvent y participer.
- 1.4. Les athlètes qualifiés aux Pointes d'Or ou au Challenge d'Épreuves Combinées ne peuvent pas participer au Relais 800-200-200-800 (exception faite des athlètes des clubs ultramarins).

2. Epreuves

- 2.1. Le Challenge National de Relais 800-200-200-800 Minimes (U16) se déroulera en soirée dans le cadre des Pointes d'Or (sauf indications contraires voulues par des circonstances exceptionnelles pouvant justifier le report de l'épreuve au dimanche).

2.2. Règlement et Challenges décernés

- 1 relais de 4 Minimes/U16 garçons
- 1 relais de 4 Minimes/U16 filles
- 1 relais mixte de 2 Minimes filles/U16 (relayeuse 1 sur 800 m, relayeuse 2 sur 200 m) et de 2 Minimes garçons/U16 (relayeur 3 sur 200 m et relayeur 4 sur 800 m).
- Les athlètes ne peuvent participer qu'à une seule forme de relais, y compris lors des phases qualificatives.

2.3. Qualifications - Engagements

- La qualification ne peut se faire que si l'épreuve s'est déroulée sous la forme réglementaire d'une course de relais, effectuée dans l'ordre préconisé dans le règlement (point 2.2).
- Dans chaque Ligue, les équipes de club Minimes (U16) filles, Minimes (U16) garçons et Minimes (U16) mixtes ayant réalisé la meilleure performance, seront inscrits sur la liste des qualifiables.
- Des équipes complémentaires pourront être qualifiées en fonction du bilan (de façon à obtenir un maximum de 28 équipes par catégorie).

- Les Ligues et les Comités sont libres d'organiser autant d'épreuves de relais qu'ils le souhaitent.
- Toutes les compétitions sont qualificatives, à condition que la réglementation (2.2) et le calendrier fixé par la CNJ soient respectés.
- La compétition devra être inscrite au calendrier officiel de la Ligue ou du Département.
- Pour les performances réalisées lors d'une compétition FFA, seules seront prises en compte celles figurant sur le site SI-FFA perf, à la date limite de qualifications.

3. Confirmation des engagements

- Une seule et unique liste de clubs qualifiables sera publiée.
- Il est demandé aux clubs de procéder à la confirmation d'engagement de leurs équipes avant la date limite prévue par la circulaire annuelle spécifique.
- La liste définitive des clubs qualifiés sera publiée par la CNJ à l'issue de la période de confirmation. Il sera tenu compte du nombre de qualifiés prévu par les règlements.
- Une Finale B décentralisée pour les équipes Minimales non qualifiées pourra être organisée par les Ligues ou les Comités de coordination Interligues.

4. Qualifications des athlètes

- Les athlètes devront être licenciés au titre de leur club la veille du premier jour de la compétition concernée.
- Une équipe ne peut avoir plus d'un muté enregistré après le 1^{er} janvier.

5. Pénalités

| | |
|----------------------------------------------------|--------------|
| Inscription hors délais : | 90 € |
| Modification hors délais : | 90 € |
| Désengagement tardif ou Non-participation : | 150 € |

Les pénalités seront appliquées, sauf cas de force majeure, sur présentation d'un justificatif qui devra être transmis à la CNJ au plus tard une semaine après la date du début de la compétition.

1. Nature de la Compétition

- 1.1 Coupe de France des Ligues Minimes/U16 d'Athlétisme estival est organisée chaque année, conformément aux différents règlements de la FFA.
- 1.2 La FFA se réserve tous les droits relatifs à l'organisation de cette épreuve.
- 1.3 La Coupe de France des Ligues Minimes se déroulera sur une journée le **jeudi 14 juillet 2023 lieu à préciser.**
- 1.4 Seuls les athlètes de la catégorie Minimes (1^{ère} et 2^{ème} année) peuvent y participer

2. Règlement et programme des épreuves

- 2.1. Chaque Ligue sera représentée par une équipe Filles et une équipe Garçons.
- 2.2. Dans chaque équipe, et pour chaque épreuve, un maximum de 2 athlètes est autorisé.
- 2.3. Le programme des épreuves sera le suivant :

⇒ **Minimes Masculins**

80 m - 120 m - 1000 m - 2000 m - 100 m Haies - 200 m Haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - Relais 4x60 m.

⇒ **Minimes Féminines**

80 m - 120 m - 1000 m - 2000 m - 80 m Haies - 200 m Haies - 3000 m marche - Hauteur - Perche - Longueur - Triple saut - Poids - Disque - Marteau - Javelot - 4x60 m.

⇒ **Relais d'animation mixte** 12 fois 200 m avec 6 filles puis 6 garçons (hors match).

3. Classement par épreuve

- 3.1. Il ne sera attribué ni titres, ni récompenses individuelles.
- 3.2. Le classement dans chaque épreuve se fera en retenant la meilleure performance réalisée par l'un des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
- 3.3. Un nombre de points correspondant à la place obtenue sera attribué aux athlètes dans chaque épreuve sur la base :

- « n » au premier
- « n-1 » au second
- « n-2 » au troisième
- « n- » etc.

⇒ « n » étant le nombre d'équipes de Ligues participant à la compétition.

- Un abandon (AB/DNF), ou une performance nulle (NM) dans une épreuve individuelle, une disqualification (DQ) entraîne une cotation d'1 point.
- Un carton jaune d'un juge arbitre (comportement antisportif) entraîne une pénalité de 10 points (sauf ceux attribués en vertu de l'article RT 16.5 règles des départs)

- 3.4. En cas d'ex aequo, les points sont partagés.

4. Classement des Équipes

- 4.1. Deux classements séparés sont établis (un pour les garçons, un pour les filles) en additionnant les points obtenus par l'équipe dans chaque épreuve.

→ En cas d'ex aequo des équipes à la première place dans une catégorie, le partage se fait au nombre de 1ères places obtenues, puis de 2èmes, puis de 3èmes, etc...

- 4.2. Le classement final de la Coupe de France sera établi en additionnant les points obtenus par l'équipe garçons et par l'équipe filles de chaque Ligue.

→ En cas d'ex aequo, le partage se fera à l'addition des temps des deux relais 4x60 m masculins et féminins.

- 4.3. La Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival sera attribuée à la Ligue ayant obtenu le meilleur total de points.

5. Règlements Techniques des épreuves individuelles

5.1 Courses

- Finales directes par séries de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.

5.2 Concours

- Finales directes par groupes de niveaux établies sur les bases des données SIFFA à la date de la compétition.
- 4 essais pour les sauts horizontaux et les lancers.
- Élimination après 3 échecs consécutifs pour les sauts verticaux.

5.3 Règlements Techniques

- Possibilité de participer (en plus du relais) à 2 épreuves de nature différente (donc jamais 2 courses, 2 sauts ou 2 lancers).
- Mise en place en fin de compétition, d'un relais d'animation (hors Coupe de France) 12 x 200 m mixte composé de 6 filles puis 6 garçons (y compris les Hors Concours « Athlé 2028 ») de la même Ligue n'ayant pas participé aux relais 4x60 m.
 - Départ en starting-blocks (ligne de départ du 4x200 m).
 - Les 3 premiers virages (filles) se courent en couloirs.
 - Le rabattement se fera lors du 3ème parcours (filles) en sortie de virage (plots du 800 m).
 - Chaque zone de transmission mesurera 30 m.
 - La position d'attente des relayeurs suivants sera identique à l'ordre des couloirs de départ.

6. Qualifications - Engagements

6.1 Qualifications

- Seuls les athlètes en possession d'une licence FFA sont autorisés à participer.
- Les modalités de sélection des équipes sont laissées à l'initiative des Ligues

6.2 Engagements

Les engagements des équipes devront intervenir au plus tard à la date précisée dans la circulaire annuelle spécifique.

7. Jeunes Juges

7.1. Qualifications et participation

Chaque ligue pourra présenter 3 jeunes juges certifiés d'un niveau au moins régional et uniquement de la catégorie Minimes/U16. Mais seulement 2 jeunes juges marqueront des points pour leur équipe.

7.2. Valorisation

- ✓ L'attribution des points Jeunes Juges à l'équipe de Ligue (uniquement sur le classement mixte) sera effectuée en fin de compétition.
- ✓ Les Jeunes Juges devront officier durant l'intégralité de la compétition.

- ✓ Décompte des points :
 - 1 Fédéral = " n " points
 - 1 Régional = " n/2 " points.

8. Participation Hors Concours des athlètes répertoriés « Athlé 2028 »

Les conditions de participation des athlètes répertoriés « Athlé 2028 » et n'entrant pas dans la composition des équipes de Ligues feront l'objet d'une information spécifique adressée aux DPST par la DTN.

9. Dispositions diverses

La participation des athlètes étrangers, licenciés dans un club de la Ligue, est libre dans la composition des équipes et leur nombre n'est pas limité.

Le TROPHÉE NATIONAL des LIGUES MI (U16)

1. Un **Trophée National des Ligues Minimales** est mis en place annuellement par la FFA.
2. L'attribution de ce Trophée est l'aboutissement d'un fil rouge annuel qui permet un suivi des deux compétitions interligues Minimales nationales 2022 que sont les :

Coupe de France Minimales de crosscountry

(Carhaix, BRE, le 12 mars 2023)

Coupe de France Minimales d'athlétisme estival

(A préciser, le 14 juillet 2023)

3. Il est remis aux équipes à l'issue de la Coupe de France estivale Athlétisme, et de nouveau lors du Congrès Fédéral de l'année suivante.
4. Le principe est de récompenser la Ligue ayant obtenu le meilleur résultat à l'issue de ces deux épreuves,

Pour chaque compétition, deux classements séparés sont établis (un pour les garçons, un pour les filles) par application du barème suivant :

| | | | | | | | | | | |
|--------|-----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| PLACE | 1er | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| POINTS | 20 | 19 | 18 | 17 | 16 | 15 | 14 | 13 | 12 | 11 |
| PLACE | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 | 18 | 19 | 20 |
| POINTS | 10 | 9 | 8 | 7 | 6 | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 |

- La non-participation (NP) à une compétition équivaut à 0 point.
- Le classement final permettant l'attribution du Trophée sera établi en additionnant les points obtenus par les équipes garçons et filles de chaque Ligue sur les 2 compétitions.

Un coefficient est attribué à chacune de ces deux compétitions.

→ **Cross (30%),**

→ **Athlé estival (70%).**

5. Rappel du règlement de chaque épreuve

1/ Coupe de France des Ligues Minimales de Cross-Country

- Un classement est établi dans chacune des 2 courses par addition des places des 6 premiers classés (sur 8) de chaque équipe constituée.

2/ Coupe de France des Ligues Minimales d'Athlétisme Estival

- Un classement dans chaque épreuve est réalisé en retenant la meilleure performance des deux concurrents de l'équipe (ou par le concurrent de l'équipe s'il est seul représentant).
- Un classement est établi dans chaque catégorie par addition des points obtenus sur l'ensemble des épreuves par les athlètes de l'équipe.